



et la région Ile de France

Palais des Congrès



Journées Nationales d'Infectiologie

du jeudi 18 juin au samedi 20 juin 2026

Journée Nationale de Formation
des Paramédicaux en Infectiologie

Vendredi 19 juin 2026

Panorama spécialisations infectiologie pour infirmiers

Lysandre Poncharal-Blanckeman

Thierry Mira

18 juin 2026



Déclaration d'intérêt de 2014 à 2025

- Intérêts financiers : Aucun
- Liens durables ou permanents : Aucun
- Interventions ponctuelles : Viiv, Pfizer, Gilead, Valneva
- Intérêts indirects : Aucun

ATELIER INTERACTIF

Que savez-vous de la pratique avancée

1. 2 années de master universitaire
2. Est capable de conduire un examen clinique
3. Dépendant du médecin
4. Prescrit des thérapeutiques
5. Prescrit des examens à visée diagnostique
6. Ne peut exercer en libéral

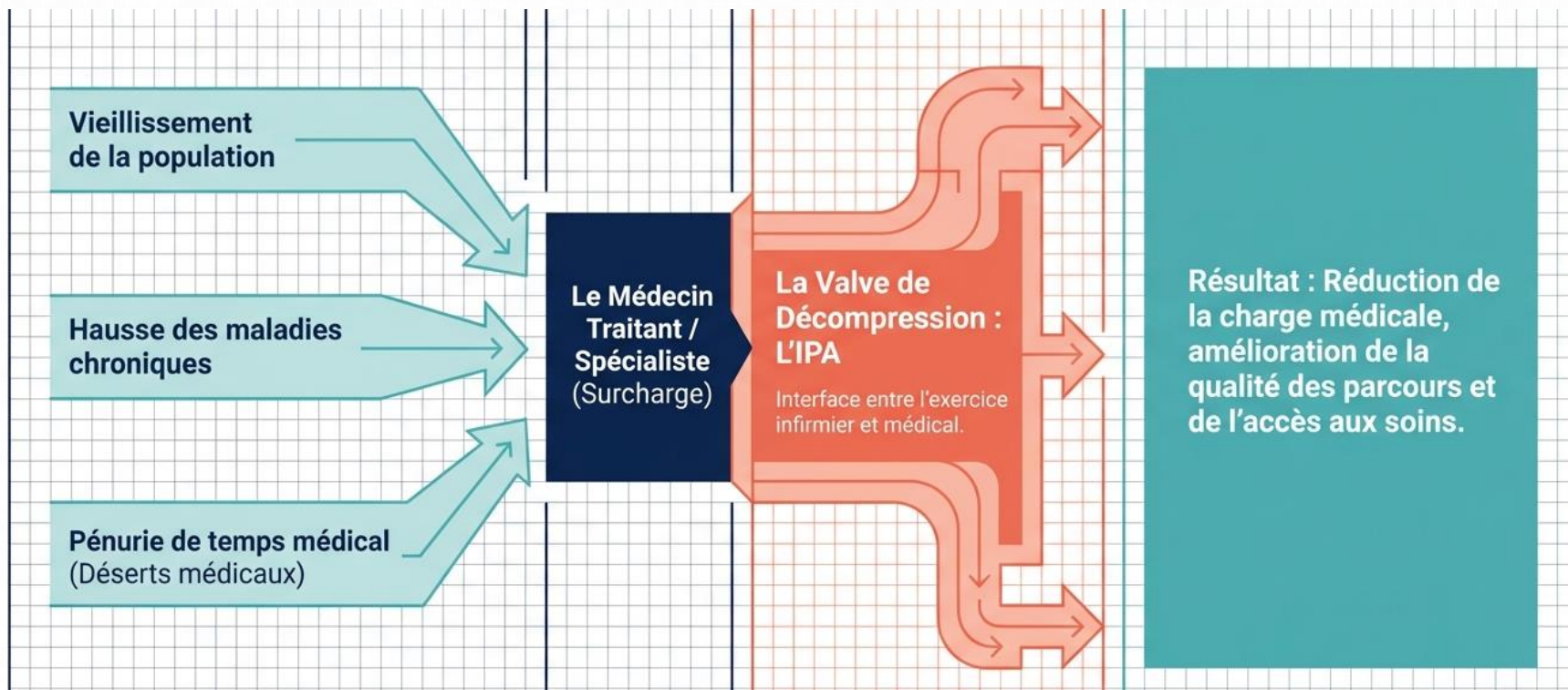


[VOTER](#)

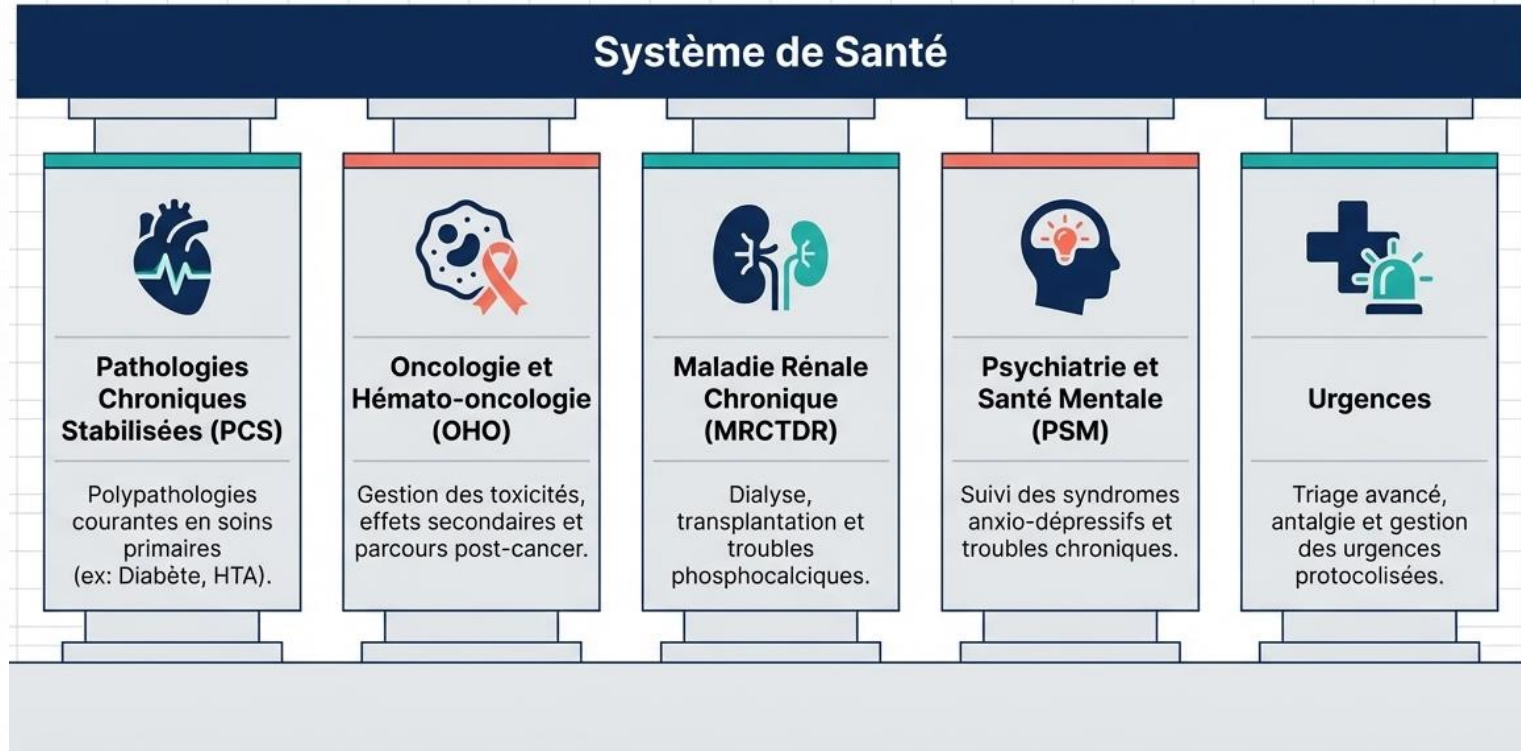
Que savez-vous de la pratique avancée

1. 2 années de master universitaire
2. Est capable de conduire un examen clinique
3. Dépendant du médecin
4. Prescrit des thérapeutiques
5. Prescrit des examens à visée diagnostique
6. Ne peut exercer en libéral

L'émergence d'un nouveau paradigme



Les 5 mentions de spécialisation



Prérequis et Admission: l'accès au master



Checkpoint 1: L'Expérience

Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier (IDE) avec un minimum de 3 ans d'exercice à temps plein (prérequis pour l'exercice IPA).



Checkpoint 2: La Candidature

Dépôt de dossier via e-candidat/Parcoursup. CV, CV, lettre de motivation, projet professionnel détaillé. Possibilité d'accès via VAE.



Checkpoint 3: Le Concours sur Titres

Évaluation du dossier et audition de 25 minutes devant un jury.



Note de Vigilance (SNPI) :

Le jury hospitalier est souvent composé d'un directeur et d'un médecin, sans représentation infirmière, ce qui constitue un point de débat actuel sur la reconnaissance métier.

Cadre législatif

Décret n° 2018-629 du 18 juillet

2018, définit *les domaines d'intervention, les conditions d'exercice, et la place de l'IPA dans une équipe coordonnée par un médecin.*

Décret n° 2025-55 du 20 janvier

2025: *Elargissement des compétences : primo-prescription, accès direct...*

18 juil. 2018

18 juil. 2018

25 avril 2025

Arrêté du 18 juillet 2018 fixe
les listes d'actes, de prescriptions et d'examens que l'IPA peut réaliser,

Pourquoi parler de pratique avancée en infectiologie ?

Domaine où les besoins de suivi sont croissants :

- Antibiothérapie prolongée,
- Infections complexes,
- Suivi des PVVIH,
- Prévention des infections (associées aux soins, personnes immunodéprimées, médecine des voyages, IST, populations migrantes...)
- Vaccination,
- Santé sexuelle

Comment répondre à ces besoins tout en gardant une qualité de prise en soin élevée ?

Ce que change la pratique avancée

IPA se situe à **l'interface entre soins infirmiers et médecine**

Compétences en **suivi clinique, prévention, orientation, dépistage, prescription d'examens et renouvellement/adaptation de traitements** selon le cadre autorisé.

L'intérêt n'est pas de remplacer le médecin, mais de **sécuriser, fluidifier et rapprocher** le suivi des patients dans des parcours complexes en **collaboration**

Améliorer **l'accès aux soins**
Dégager du temps médical,
Maintenir une qualité de prise en **soin holistique**

Exemple d'approche populationnelle pour un IPA



Populations concernées: hommes/femmes cisgenre et autre, enfants, femmes enceintes, personnes transsexuelles, migrants etc....



PVVIH stables, avec consultations alternées médecin/IPA, suivi de l'adhésion thérapeutique, tolérance, prévention, vaccinations et comorbidités.



Patients sous antibiothérapie prolongée pour endocardite, infection ostéo-articulaire ou infection complexe, avec surveillance clinique et biologique programmée.



Patients sortant d'hospitalisation avec besoin de relais ville-hôpital-ville, de sécurisation du traitement et d'éducation à la santé.



Populations à risque infectieux, pour lesquelles l'IPA peut renforcer prévention, dépistage, vaccination et repérage des complications.

Ce n'est pas qu'une appropriation de compétences médicales

L'IPA contribue:

- à la recherche en soins,
- à l'évaluation des pratiques professionnelles,
- à la veille scientifique
- à l'intégration des données probantes dans la prise en soin.

L'IPA ne fait pas seulement
appliquer des recommandations :

- elle participe à les lire,
- les interpréter,
- les adapter au terrain,
- puis à faire remonter les besoins et résultats issus de la pratique

Exemple de projets:

- audit de pratiques,
- observation de cohorte,
- évaluation d'un protocole d'éducation thérapeutique,
- amélioration du suivi des patients sous traitement prolongé

**1 mot qui représente la discipline
infirmière...**

IPA-IHU et la suite...

Répondre en partie aux objectifs de l'ARS PACA concernant les IPA

Faire connaître le dispositif aux différents établissements en demande

Repérer et encadrer les IDE motivés à s'engager dans cette voie

Préparer les terrains de stage des IPA

Préparer les services à recevoir les IPA en poste

Encadrer l'élaboration des protocoles d'organisation (obsolète)

Enseignement et ingénierie pédagogique au niveau de l'université

Encadrer les travaux des étudiants en master infirmier

Rédiger une thèse d'état sur 3 ans afin de pérenniser le département
de sciences cliniques infirmières et favoriser d'autres universitaires

ENQUETE GRIPI



MERCI
DE PRENDRE 2
MIN POUR
REPONDRE A
NOTRE
ENQUETE SUR
LA PRATIQUE
AVANCEE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

COMMUNICATION RÉALISÉE PAR UN MEMBRE DU **GrIPI**
GROUPE INFIRMIER EN
PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Intéressé-e pour en savoir plus ?



Tu as envie d'en découvrir davantage et de poser des questions à un des orateurs de cette communication ?

Rendez-vous au stand n°60 du
"Village des infectiologues"

gripi.spilf@gmail.com



Blanckeman.l@chu-nice.fr

Tel: 0661725182

Thierry.MIRA@univ-cotedazur.fr Tel:

0666853101